

TOURISME DES JEUNES

Le développement du tourisme des jeunes est l'une des préoccupations majeures de la direction du Tourisme. L'accès aux vacances participe à la formation et à la socialisation des jeunes qui seront en outre les touristes de demain.

Toutefois, 10 millions de nos concitoyens ne partent pas en vacances, dont 2 millions de jeunes (1/3 ont moins de 18 ans). Plus d'un quart des enfants et des jeunes de 5/18 ans ne sont pas parti en vacances durant l'été 1999 et, sur l'ensemble des départs en vacances 54 % des enfants sont partis pour la première fois. Il est constaté dans ces enquêtes un fléchissement du départ en vacances des 4/6 ans depuis plusieurs années. D'autre part, pour 28 % des enfants de la tranche d'âge de 5/8 ans qui ne partent pas avec leurs parents, par manque de moyens financiers, ceux-ci sont confiés à des proches.

ACCÈS AUX VACANCES DES ENFANTS D'ÂGE SCOLAIRE

Les rapports du Conseil National du Tourisme publiés en 1999 et en 2002 sur les classes de découverte, mettent en évidence :

- une forte baisse de la fréquentation,
- une sous-estimation de leur impact social et économique (pour les régions d'accueil, pour les activités touristiques présentes et futures, pour le développement des enfants),
- une image floue et une complexité des procédures administratives.

Les classes de découverte concernent principalement l'enseignement du premier degré et permettent à l'enfant de vivre une nouvelle expérience, de découvrir un nouveau milieu (environnement, faune, flore, activités touristiques...). Les enfants qui participent aux classes de découverte (neige, mer, classes vertes...) sont souvent des touristes potentiels qui reviennent en vacances sur les stations ou le village de leur enfance.

Les classes de découverte issues des classes de neige tendent à se diversifier. Elles maintiennent des services de proximité, une animation hors vacances scolaire, et une activité économique, (notamment en montagne et plus particulièrement au ski et à ses dérivés), dans des régions en voie de désertification.

La mer étant la première destination privilégiée des enfants, le Ministère chargé du Tourisme soutient dans le cadre d'un conventionnement l'Association pour la Promotion des Classes de Mer qui a constaté une stagnation du nombre d'enfants partis en 2000/2001 (environ 5 000 enfants représentant 45 000 journées). Cette association constate une diminution importante de la durée du séjour qui tourne autour de 8/10 jours ainsi qu'un désengagement des financements de la part des collectivités locales. D'autre part, certaines inspections académiques freinent encore des initiatives venant des enseignants malgré la nouvelle réglementation de classes de découverte mise en place par le Ministère de la Jeunesse en 1999, qui assouplit le cadre réglementaire trop rigide de ce secteur d'activité.

L'association fait part également d'une baisse significative de fréquentation pour

l'année 2001/2002 de ses centres aquitains et sud Bretagne, représentant plus du tiers de l'offre d'hébergement de vacances.

Suivant les sources de la direction du Tourisme/Sofres et du ministère de la Jeunesse, il est constaté une baisse constante de l'activité pour les années 1998 à 2002, pour les centres de vacances, les jeunes de 4/6 ans ainsi que pour les 15/25 ans (non diplômés et bas revenus), ces derniers étant plus préoccupés par leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil National du Tourisme détermine notamment dans son rapport de mars 2002 les facteurs de cette régression de la fréquentation des centres de vacances :

- la diminution constante de l'aide de l'Etat aux familles,
- le choix de nombreuses collectivités qui privilégient les loisirs de proximité plus visibles pour la population.

Outre, le manque d'information et de lisibilité des catalogues, les parents choisissent un séjour pour l'encadrement des enfants et le respect des normes de sécurité ensuite vient le coût du séjour; ils ne trouvent pas toujours raisonnable les prix des séjours proposés aux jeunes de 5/18 ans ; ils se plaignent aussi de l'insuffisance de l'information. De ce fait, il est constaté une augmentation de la fréquentation des centres de loisirs les moins onéreux.

Pour les enfants de 15/18 ans ayant acquis une autonomie (14 % partent en vacances seul) les vacances sont beaucoup plus actives; ils partent en colonies ou en clubs de vacances, favorisant ainsi la découverte des activités sportives culturelles, d'éveil ou linguistiques.

Les statistiques des centres de vacances de 1999 à 2004 confirment les constatations précédentes :

Chiffres des centres de vacances

(Selon le nouveau mode de traitement en vigueur depuis le 1^{er} mai 2003)

ANNEE	Nombre de mineurs	Nombre de séjours
1998	1 262 568	34 430
1999	1 209 797	32 775
2000	1 127 533	30 824
2001	1 108 830	30 808
2002	1 056 286	29 430
2003	1 062 615	29 400
2004	1 100 380	30 699

Sources : Ministère de la Jeunesse, des Sport et de la vie associative

Sur ce tableau concernant l'activité des centres de vacances, on observe une tendance à la baisse du nombre des partants et des séjours de 1998 à 2003 puis une légère reprise en 2004.

LES SÉJOURS HORS D'EUROPE ET LES SÉJOURS LINGUISTIQUES

La part des destinations hors Europe se développe au détriment des pays européens (en 2001 : Europe 5,9 % des nuitées et 14 % hors Europe). Cette progression des destinations étrangères est due principalement aux séjours linguistiques et aux camps itinérants.

L'enquête effectuée en 1998 par le Conseil National du Tourisme auprès des professionnels du tourisme définit qu'un séjour linguistique est le prolongement et le complément de la vie scolaire et par cet élargissement de connaissances du monde, les jeunes ont un meilleur épanouissement personnel.

Sur les données du Ministère de la Jeunesse, les séjours linguistiques déclarés pour l'année 2002 représentent 9 % des mineurs. 80 % de ces séjours sont passés en France, 14 % dans l'Union Européenne et 5,4 % hors Union Européenne.

Le nombre de séjours linguistiques est en progression constante depuis 1994 (+ 18 % entre 1994 et 1998) et tend à s'accroître avec l'ouverture des frontières et le besoin de connaître une ou plusieurs langues, la Grande-Bretagne étant la principale destination (pour information, l'Union Européenne totalise 119 millions de jeunes de moins de 25 ans).

L'Office National de Garantie et de Séjours et stages linguistiques, garantit des séjours pour tous les âges : des formules spécifiques pour les moins de 16 ans, des formules en écoles de langue et une grande diversité d'autres possibilités pour les jeunes de plus de 16 ans et les adultes. Ce contrat est conclu avec les associations de consommateurs agréées, sous l'égide du Ministère chargé de la Consommation et en concertation avec les fédérations de parents d'élèves (FCPE, PEEP et UNAPEL) ainsi que les différents ministères concernés par les séjours linguistiques : Education Nationale, Affaires Etrangères, Economie Finances et Industrie, Jeunesse et Tourisme.

Il existe actuellement une multitude de destinations proposées aux jeunes pour les séjours linguistiques. Toutefois, la Grande Bretagne, les Etats Unis, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie offrent une plus grande variété de séjours avec des activités sportives, récréatives et culturelles. Le prix est déterminant pour le choix du séjour.

Les séjours qui tendent à se développer en direction des jeunes sont des formules avec cours soutenus et des activités sportives. Les étudiants s'intéressent particulièrement aux formules « stage en entreprise » ou job à l'étranger, leur fournissant une expérience pour leur Curriculum vitæ. Ainsi toute une gamme de produits est proposée aux jeunes en autonomie.

Sur l'ensemble des organismes proposant des séjours 47 % sont des associations et 11 % des services universitaires. Selon le rapport du Conseil National du Tourisme, l'offre ne cesse de se diversifier et de s'élargir.

Les séjours à l'étranger se définissent comme réunissant au moins 12 mineurs, pour une durée de plus de 6 nuits, et doivent être déclarés 2 mois avant le début du séjour. La même réglementation s'applique aux séjours en France de mineurs étrangers.

Afin de garantir auprès des consommateurs la qualité des séjours linguistiques en France et en Europe, de nombreux organismes se sont mis en place. Ils concourent, en concertation avec le Ministère du tourisme, à sécuriser ces produits. Ce sont l'AFNOR, la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), le CEN (Comité européen de normalisation), Le Ministère de la Jeunesse,

l'UNOCEL (Union nationale des organisations de séjours linguistiques), l'Office National de Garantie de Séjours et Stages linguistiques.

LE TOURISME DES JEUNES EN AUTONOMIE

- **Constat**

Le tableau ci-joint confirme que les jeunes de 15 à 24 ans partent moins que l'ensemble de la population (moins 4 points environ). Il est à noter que les jeunes de 15/24 ans restent principalement en France.

Suivi de la demande touristique des Français

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
TAUX DE DEPARTS TOUTES DESTINATIONS/TOUTES DUREES							
Ensemble des 15 ans et plus (général de la population)	74,90%	74,10%	72,70%	72,60%	74,10%	73,90%	74,90%
15/24 ANS	71,00%	66,70%	65,80%	64,10%	70,20%	68,50%	68,60%
25/34 ANS	77,30%	77,00%	76,60%	79,80%	78,10%	78,60%	80,30%
VOYAGES PERSONNELS							
Ensemble des 15 ans et plus (général de la population)	74,10%	73,30%	72,10%	72,00%	73,70%	73,40%	74,30%
15/24 ANS	69,60%	64,90%	64,90%	63,00%	69,70%	68,00%	67,10%
25/34 ANS	76,40%	76,10%	75,70%	79,00%	77,40%	77,70%	79,40%
COURTS VOYAGES (1 à 3 nuits)							
Ensemble des 15 ans et plus (général de la population)	45,50%	44,50%	42,60%	42,70%	44,70%	44,30%	48,70%
15/24 ANS	43,30%	41,80%	40,10%	40,30%	43,00%	39,90%	42,50%
25/34 ANS	55,50%	51,50%	52,70%	52,80%	53,70%	55,90%	62,00%
LONGS VOYAGES (4 nuits et plus)							
Ensemble des 15 ans et plus (général de la population)	66,70%	66,30%	65,10%	64,70%	66,50%	65,90%	66,30%
15/24 ANS	58,00%	55,40%	55,20%	53,70%	58,10%	57,60%	57,20%
25/34 ANS	66,40%	65,60%	66,20%	69,30%	68,50%	68,00%	67,80%
DESTINATION France (hors DOM TOM)							
Ensemble des 15 ans et plus (général de la population)	71,70%	70,80%	68,80%	68,90%	70,70%	70,10%	71,30%
15/24 ANS	68,40%	63,50%	61 4 %	59,60%	65,80%	64,00%	64,20%
25/34 ANS	75,50%	75,90%	74,60%	76,70%	75,80%	75,30%	77,70%
DESTINATION A L'ETRANGER (avec DOM TOM)							
Ensemble des 15 ans et plus (général de la population)	21,90%	22,10%	22,10%	21,30%	21,80%	22,50%	24,20%
15/24 ANS	17,00%	16,20%	18,80%	17,80%	18,60%	18,00%	19,90%
25/34 ANS	18,60%	18,40%	17,90%	20,10%	19,50%	21,50%	24,90%

Sources : Direction du Tourisme /INSEE

Globalement, il est constaté un fléchissement des taux de départs pour les années 1999 à 2001 avec une légère tendance à la reprise en 2002 se rapprochant du taux de départ de 1998. La période 2003/2004 indique une double tendance : confirmation de la reprise amorcée en 2002 pour l'ensemble des français, mais parallèlement, confirmation d'une

stagnation des départs pour les moins de 25 ans, même si - comme on le voit pour les chiffres des centres de vacances - l'année 2004 est meilleure que 2003.

Il est malheureusement impossible aujourd'hui de procéder à une comparaison statistique sérieuse avec les autres pays européens, aucun ne possédant les mêmes critères et les mêmes définitions tant des séjours que des nuitées.

- **L'aide aux vacances**

Conformément à la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 « relative à la lutte contre l'exclusion », en particulier l'article 140 visant à favoriser l'accès de tous aux vacances et aux loisirs, le Ministère chargé du Tourisme a mis en œuvre un programme d'actions en nouant des partenariats avec le secteur associatif spécialisé dans l'accueil des jeunes pour aider le départ en vacances d'un plus grand nombre de jeunes défavorisés.

Bourse Solidarité Vacances qui diversifie son effort en direction des familles, des jeunes, et des handicapés en faveur des personnes les plus démunies, a pu faire bénéficier de son dispositif à 28 223 personnes durant l'année 2002. Ainsi, 72,2 % des demandes ont été formulées pour des séjours de vacances scolaires d'été, 12,39 % pour les petites vacances scolaires, et 14,79 % hors vacances scolaires. La répartition de la demande de séjours sur l'année à été : la mer 49 %, la montagne 33 %, la campagne 13 %, la ville 5 % (répartition des vacances scolaires en été : mer 40 %, montagne 39 %, campagne 21 %, ville 2,5 %).

Bourse Solidarité Vacances a diffusé une offre de 500 séjours en 2002 d'une à trois semaines de colonies de vacances. Cette démarche est mise en place pour tous les enfants qui ne peuvent pas partir en famille à la fois pour des raisons financières mais aussi pour des raisons pédagogiques ou psycho-affectives. 18 430 enfants mineurs et 2 635 jeunes majeurs sont partis en vacances avec leurs parents en colonies de vacances ou en offre « jeunes » en 2002.

Par ailleurs, les structures d'accueil de jeunes (auberges de jeunesse, CIS...) bénéficient du programme de consolidation de l'équipement du Tourisme social pour mieux prendre en compte la qualité de l'accueil des jeunes. L'ANCV attribue également des subventions aux équipements de tourisme social et familial ainsi qu'aux aides à projets touristiques.

- **Approche de la clientèle Jeune**

Pour faire suite aux avis rapports du Conseil Economique et Social adopté lors de la séance du 19 décembre 2001 et du Conseil National du Tourisme de mars 2002, la Direction du Tourisme a confié à ODIT France (ex AFIT) en concertation avec Maison de la France, le Club CFTJ (club français du tourisme des jeunes) de l'UNAT/FIAP, une enquête, afin de mieux cerner les motivations des jeunes de 15/25 ans en dehors du contexte familial, avec approfondissement sur les 15/18 ans, en vue d'inciter les organismes de tourisme spécialisés à créer une offre de produits adaptés à la demande et aux motivations des jeunes. Cette enquête menée par le cabinet AVISO, a rendu ses conclusions en 2004. Cette étude rendue publique au printemps 2005, a permis de montrer l'importance économique du tourisme des Jeunes et leur impact sur les années à venir.

L'étude nous procure quelques éléments économiques chiffrés pour 2003 (pour l'hexagone seulement) :

- Marché des 15/25 ans France : 7,5 millions de personnes dont 85 % restent en France
- Nombre de séjours : 3 825 000
- Durée moyenne des séjours : 9 jours
- Dépenses moyennes par jour (y compris le non marchand) : 45 €
- Estimation du marché : 1,5 milliards d'euros

L'étude AVISO a permis en outre d'esquisser l'ébauche d'une typologie de la « clientèle jeune » dont les principales caractéristiques sont : une grande fluidité, des aspirations souvent contradictoires, telles que recherche de confort, convivialité, et bas prix, enfin une réticence à tout achat anticipé. En conclusion, plus que toute autre population, les jeunes sont très sensibles à la concurrence des autres produits que les vacances, d'où la nécessité de segmenter la clientèle jeune, après enquête auprès des intéressés eux-mêmes.

Dans le prolongement de cette enquête AVISO et suivant les recommandations du CIT du 9 septembre 2003, un guide à destination des collectivités territoriales va être élaboré pour les aider à développer une offre pour les jeunes. Pour ce faire, la Direction du tourisme a passé commande à ODIT France, en mars 2005, de ce guide méthodologique visant trois objectifs : une étude marketing de cette population en se livrant à des enquêtes directes auprès d'eux, une synthèse de leurs attentes, enfin un cahier de recommandations en direction des collectivités territoriales, des hébergeurs et autres prestataires touristiques culturels et sportifs. Ce document, appelé « carnet de route du tourisme des jeunes », doit paraître au printemps 2006.

En matière de transports, il est important de soutenir et de développer les dispositifs permettant de qualifier et de sécuriser les produits à destination des jeunes dans les sites touristiques, de rechercher les produits de qualité correspondant à leurs aspirations et à leurs motivations. Dans le cadre des orientations du gouvernement sur la sécurité routière, une action visant le développement de l'utilisation des transports collectifs (train, car, avion) et une meilleure sensibilisation aux transports sont nécessaires.

Dans le domaine de l'information, et pour faire suite aux décisions du CIT, de nouveaux moyens d'information par Internet sur les produits touristiques vont être recherchés. C'est ainsi que la direction du tourisme et le CIDJ (Centre d'Information et Documentation Jeunesse) ont lancé à l'été 2005, une étude de faisabilité en vue de l'ouverture d'un portail Internet « tourisme des jeunes » permettant une information spécifiquement orientée vers cette clientèle.